



VILLE DE LIANCOURT

Médiathèque Lucien Charton



Règlement du concours "Création d'un système solaire"

Dans le cadre de la thématique "Le voyage" suivie tout au long de l'année 2022-2023, la médiathèque Lucien Charton accueillera au mois de juillet 2023 une exposition sur "Les planètes" prêtée par la Médiathèque Départementale de l'Oise.

A cette occasion, la médiathèque organise un concours sur la création d'un système solaire.

Article 1 :

Ce concours est ouvert à toute personne physique âgée de 6 à 16 ans et résidant dans le département de l'Oise. La participation au concours est strictement nominative et un même participant ne peut en aucun cas fournir plusieurs maquettes sous différents pseudonymes ou pour le compte d'une autre personne. Une autorisation parentale de participation au concours devra être remplie et signée par les responsables légaux.

Article 2 :

Ce concours a pour but d'intéresser les mineurs aux sciences en général et à l'astronomie en particulier. La technique et le support pour la création d'un système solaire sont au libre choix du candidat.

Article 3 :

Le concours se déroulera du mardi 2 mai au samedi 17 juin 2023. Les participants devront déposer leur système solaire à l'accueil de la médiathèque Lucien Charton 10 avenue de l'Île de France - 60140 LIANCOURT avec l'autorisation parentale de participation au concours.

Article 4 :

L'identification du candidat et de sa création se feront lors du dépôt du système solaire. Le candidat ne doit en aucun cas signer son œuvre afin de respecter l'anonymat.

Article 5 :

Le public venant visiter l'exposition sur "Les Planètes" découvrira également les différentes créations des participants au concours. Les personnes seront invitées à voter pour leur création préférée dans chaque catégorie : les 6-8 ans, les 9-11 ans et les plus de 12 ans.

Article 6 :

Un jury, composé des membres de la Commission "Culture" du Conseil Municipal de Liancourt et de personnalités qualifiées, sera chargé de dépouiller les différents votes et d'effectuer un classement. Un seul prix sera décerné par catégorie. Les prix seront remis lors d'une cérémonie organisée en septembre 2023. En cas d'absence des lauréats, les prix ne seront pas envoyés mais conservés un mois à la médiathèque Lucien Charton. Sur présentation d'un justificatif d'identité ou d'une procuration, les prix seront remis directement aux lauréats ou à leur représentant.

Les prix consistent en des lots de livres.

Article 7 :

Les participants autorisent gracieusement la citation de leur nom et la diffusion de photos et vidéos de leur création sur les différents supports de communication de la ville de Liancourt.

Article 8 :

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature à ce concours implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.